

Au fait, les gouvernements provinciaux et les municipalités doivent accepter de rembourser leurs emprunts d'administration ou de développement à des taux de 7, 7½ et même 8 p. 100 d'intérêt. Or, dans ces conditions-là, on ne peut espérer que les prêts consentis dans le domaine de l'habitation ou dans n'importe quel autre domaine privé le seront à des taux d'intérêt réduits. Au contraire, ils auront plutôt tendance à augmenter.

Au contraire, si l'on veut que les Canadiens puissent un jour posséder leur habitation, il faut que l'intérêt sur les emprunts baisse considérablement.

Nous demandons donc que les prêts soient consentis pour la construction de maisons familiales et non en faveur d'entreprises à but non lucratif.

Quand on demande un prêt pour devenir propriétaire d'une maison, ce n'est pas dans le but d'en retirer un bénéfice ou dans un but commercial. Il s'agit tout simplement d'une nécessité qui ne rapporte pas de profit.

Alors, pour ces raisons-là, nous prétendons que les capitaux devant servir à l'équipement social du pays ne doivent pas provenir du secteur privé et être grevés d'un intérêt qui oblige l'emprunteur à remettre plus du double du montant emprunté au cours d'une période de 20 ans.

Monsieur l'Orateur, un de mes collègues, le député de Shefford (M. Rondeau), la semaine dernière, a démontré, avec preuves à l'appui, avec tableaux en main, qu'aujourd'hui, on exige, en vertu des nouveaux amendements inclus dans le bill C-192, jusqu'à quatre fois le prix d'une maison de \$25,000, si l'on accepte de rembourser pendant une période de 40 ans.

Alors, nous, du Ralliement créditiste, demandons que la Société centrale d'hypothèques et de logement devienne une succursale de la Banque du Canada, en ce qui a trait aux prêts, et que cette succursale soit habilitée à consentir des prêts sans intérêt à tout propriétaire d'habitation familiale.

Voici, monsieur l'Orateur, les remarques que je voudrais consigner au compte rendu officiel des débats de la Chambre.

Comment construire les 200,000 logements annuels qu'on réclame à tous les échos? Demandons-le au mécanisme utilisé par les banquiers eux-mêmes, pour eux-mêmes. Que fait une banque quand elle veut construire un immeuble? Va-t-elle emprunter à une autre banque? Bien sûr que non.

Elle s'ouvre un crédit de compte courant à elle-même sur lequel elle ne paiera pas évidemment d'intérêt.

Elle achète le terrain, paie les entrepreneurs au moyen de chèques garantis par l'immeuble lui-même. Elle touche ensuite les loyers et, au bout d'une trentaine d'années,

l'argent rentré balance le crédit ouvert. L'opération est annulée, mais la banque garde l'immeuble qu'elle possède sans avoir jamais déboursé un cent, sauf peut-être les frais d'inscription sur une feuille de Grand Livre, les sommes entrées et les sommes sorties dans les colonnes «Doit» et «Avoir».

Ainsi, la banque, par le seul fait du crédit moderne, utilisant la monnaie scripturaire, autrement dit du crédo en sa solvabilité, a pu créer de la monnaie-fantôme pour la transformer en immeuble palpable, le chèque émis rentrant dans le néant au bout de 30 ans, une fois l'opération magique accomplie.

Or, le Crédit social prétend qu'il n'y a rien de magique là-dedans. Créer pour détruire le crédit qui, durant son existence, joue le rôle de véritable monnaie, tel est l'extraordinaire privilège accordé aux banques à charte, ainsi qu'il ressort de l'enquête parlementaire du gouvernement britannique.

Alors, monsieur l'Orateur, si le système bancaire ou si les organismes de banques à charte peuvent se construire des immeubles pour loger leur commerce monétaire de cette façon-là, je pense que le gouvernement canadien pourrait instituer, en ce qui touche les habitations familiales, à peu près le même processus, c'est-à-dire que la Banque du Canada fournirait les crédits nécessaires à la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour permettre à cette dernière de prêter, sans intérêt, à tout nouveau propriétaire d'habitation, les sommes d'argent nécessaires ou les crédits nécessaires pour se construire une maison habitable, une maison convenable, une maison construite selon les besoins de sa famille.

• (5.30 p.m.)

Après 15 ou 20 ans, l'individu aurait remboursé le coût de la maison qu'il a construite, grâce au prêt consenti par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et il serait ainsi devenu propriétaire de sa maison. Il l'aurait payée une fois et, de cette façon-là, les petits ou les moyens salariés pourraient espérer, un jour, devenir propriétaires de leur propre maison.

Voilà le souhait que tous font présentement, non seulement les individus, mais même tous les organismes qui s'occupent de promouvoir les intérêts des familles canadiennes.

Voilà la solution que je propose au ministre et au gouvernement, si le gouvernement veut véritablement solutionner le problème de l'habitation au Canada.

C'est pour cette raison que j'estime que le bill C-192 ne répond pas aux besoins, puisqu'il ne prévoit l'application d'aucune mesure visant à développer la construction de nouvelles habitations.